

Quartier de Planoise - Développement commercial de la Place Cassin - Subvention du Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal, dans sa séance du 11 décembre 1995 avait autorisé le Maire à solliciter, dans le cadre de cette opération, l'aide de l'Etat à travers des subventions du Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce.

Une aide de 1 815 000 F a été accordée par le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce et de l'Artisanat qui se répartit en 625 000 F pour participation au fonctionnement, et 1 190 000 F pour participation à l'investissement.

Le Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission Economie - Emploi - Tourisme, est invité à autoriser M. le Maire à :

- signer la convention qui lie les différents partenaires,
- inscrire en recettes le montant de la subvention aux comptes 9290 / 7471 - 95056 et 96048 - 30200 respectivement pour 1 190 000 F et 625 000 F,
- la réaffecter en dépenses aux comptes :
 - . 92 90 (65741) 95056 30200 pour 1 190 000 F Participation à l'équilibre de l'opération «aménagement des grandes surfaces Place Cassin»
 - . 92 90 617 96048 30200 Etudes pour 400 000 F
 - . 92 90 6238 96048 30200 Animations pour 225 000 F

Ces inscriptions budgétaires seront reprises au budget supplémentaire de l'exercice courant.

M. LE MAIRE : Il s'agit là d'une somme importante puisque c'est le FISAC, Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce, qui nous aide dans l'opération de la Place Cassin par l'octroi d'une subvention de 1 815 000 F : 625 000 F pour le fonctionnement et 1 190 000 F pour l'investissement. Nous remercierons bien sûr également le service du Commerce et de l'Artisanat.

M. JEANNEROT : Si vous en êtes d'accord, Monsieur le Maire, je mettrai à profit ce point du débat pour vous proposer, en quelques minutes, une réflexion sur la situation économique de notre ville, de notre bassin d'emploi et dans ce contexte, rappeler le sens de l'action municipale.

Comment peut-on aujourd'hui qualifier la situation de l'emploi dans notre ville ? Vous savez que Besançon continue à présenter un taux de chômage moins défavorable qu'au niveau national et que, sur un certain nombre d'indicateurs qualitatifs comme par exemple la part des jeunes dans l'ensemble régional, Besançon présente une situation moins grave que partout ailleurs en Franche-Comté. Néanmoins, malgré ces données qui restent moins défavorables, je souhaite dire ici avec une relative gravité, que les tendances observées, c'est-à-dire l'évolution des données conjoncturelles mais aussi structurelles ne sont pas bonnes aujourd'hui à Besançon. Déjà sur le plan conjoncturel, vous avez pu observer que les dernières statistiques disponibles sur le marché du travail, elles datent du 31 août 1996, font état de 10 556 demandeurs d'emploi sur le bassin d'emplois de Besançon. Je reste sur la dimension du bassin d'emplois qui me paraît la plus significative. Ce chiffre traduit une évolution, une dégradation de près de 12 % par rapport au même mois de référence de l'année antérieure. Et vous avez pu noter que le Premier Ministre se désolait de la détérioration économique de notre pays avec une évolution qui se situait à + 5,3 %. Donc Besançon est là dans une situation de dégradation particulièrement spécifique qu'il faut souligner.

Si l'on regarde la situation des offres d'emplois pour le même mois de référence, ce qui traduit la vitalité du marché du travail, nous observons là une situation malheureusement très corroborée, très confirmée puisque les offres d'emplois disponibles à la fin du mois d'août étaient en chute de 17 % par rapport au même mois de l'année précédente.

Si nous regardons, sous un autre angle, la totalité des offres d'emploi qui ont été enregistrées en août, je parle bien sûr des offres d'emploi durables et qui ont une durée de vie de plus de 6 mois, il y a eu une chute, par rapport au même mois de l'année antérieure, de 37 %. Donc les données conjoncturelles ne sont pas bonnes.

Les perspectives structurelles, je crois qu'il faut s'y arrêter quelques instants, ne semblent pas meilleures et je ferai deux observations ; premièrement, notre tissu économique est fragile, au moins sous l'angle de l'emploi ; deuxièmement, notre environnement est relativement hostile.

Notre tissu, sous l'angle de l'emploi est fragile. Même si beaucoup d'entreprises de notre ville, et vous le savez bien, témoignent d'une grande vitalité, -M. le Maire qui en a visité la semaine dernière un certain nombre pourrait en témoigner- en augmentant par exemple de 15 % leurs parts de marchés, on voit aussi que, s'agissant des entreprises industrielles, ceci est sans effet sur l'emploi et on peut mesurer d'une certaine manière que la croissance n'est pas génératrice d'emplois, en tout cas pas suffisamment. Certes il faut continuer à soutenir le développement endogène des entreprises, c'est ce que nous faisons, mais il est à craindre, et je crois que chacun doit en être bien conscient, que dans les années qui viennent, le solde en matière d'emplois industriels risque fort d'être négatif. Et alors que le tertiaire avait toujours compensé les pertes d'emplois dans le secteur industriel, chacun doit savoir que le tertiaire, administratif en particulier, ne remplira plus cette fonction. La décentralisation est achevée et les gisements sont taris.

Bien au contraire, on peut s'attendre malheureusement à une baisse d'effectifs dans un certain nombre de secteurs et je voudrais m'arrêter quelques instants sur le secteur bancaire qui aujourd'hui, vous le savez, nous préoccupe, sans que d'ailleurs ce problème soit spécifique à Besançon. Mais je me dois, à ce stade, de vous dire ce que la ville a fait et comment elle analyse aujourd'hui la situation sur le secteur bancaire, autour de 3 dossiers que nous avons en main.

Vous savez que la banque à Besançon représente 1 765 emplois. Et nous avons effectivement trois dossiers en cours : le Crédit Lyonnais, le CIAL et la Banque de France.

Je voudrais vous dire sur le Crédit Lyonnais, ce que nous avons fait et ce que nous allons engager. Pour situer l'importance du dossier, cela représente 168 personnes à Besançon. Le Maire, de sa propre initiative, a écrit le 16 septembre 1996 au directeur interrégional du Grand Est à Dijon, puisque la Franche-Comté est sous l'autorité de la région Est, d'abord pour lui faire part de notre inquiétude quant au devenir du Crédit Lyonnais à Besançon et demander des informations et d'autre part, pour solliciter une rencontre de telle sorte que nous puissions voir comment la ville, avec ses moyens, pouvait agir sur les décisions susceptibles d'être prises dans les prochains mois. Le directeur d'exploitation de l'Est a répondu à M. le Maire. Je cite une partie de sa lettre qui nous inquiète ; il écrit ceci : «ainsi un vaste programme national d'optimisation de nos structures est entrepris. C'est dans ce contexte que l'unité de Besançon ne répondant plus à nos critères est appelée à disparaître d'ici fin 1998». Ces informations ne vont pas tout à fait dans le même sens que celles que nous avons lues dans l'Est Républicain, c'est vrai, sous l'interview du responsable local. Par la même occasion, le directeur du Grand Est nous a indiqué qu'il était inutile pour l'instant de se rencontrer puisque les choses étaient engagées. Néanmoins, malgré cette réponse, nous réitérerons dès demain, puisque la lettre vient d'arriver, notre demande de rendez-vous par écrit. Nous entendons en effet pouvoir agir sur les décisions et ne pas subir, le moment venu, le fait accompli. Je rappelle quand même que si cette opération de fermeture du Crédit Lyonnais sur Besançon se réalisait, il semble bien, sur la base des informations dont nous disposons, que c'est la part la plus importante des effectifs présents à Besançon qui disparaîtrait.

En ce qui concerne le CIAL, il s'agit d'un dossier d'une autre nature puisque ce qui est en cause, c'est la procédure de privatisation du groupe CIC qui est engagée et qui risque donc d'entraîner dans cette affaire la disparition du CIAL. Cette opération de privatisation est porteuse de risques pour la banque, puisque ce qui est semble-t-il préconisé par le Ministre des Finances, c'est une vente de gré à gré qui se ferait au profit de la Société Générale ou de la BNP, ce qui aurait pour effet, chacun doit bien le comprendre, s'adressant à la même clientèle, de faire en sorte que le CIAL n'aurait plus de raison d'être sur la place de Besançon, comme ailleurs également, et disparaîtrait. Aussi, M. le Maire est intervenu publiquement le 19 octobre dernier auprès des autorités du CIAL puisque nous avons la chance de les avoir, réunis, à la faveur de l'inauguration de leurs locaux. De plus, dans les jours qui viennent, nous allons saisir par courrier le président du groupe Jean WEBER d'une part et M. ARTHUIS, le Ministre de l'Economie, d'autre part, afin de lui dire que nous soutenons la position des équipes de direction du CIAL et lui demander de réviser la procédure de vente de gré à gré telle qu'elle est engagée.

Enfin, dernier point sur la Banque de France. Aucune restructuration du réseau des succursales n'est aujourd'hui entamée. Néanmoins, M. TRICHET nous indique qu'un certain nombre de guichets, dans les semaines qui viennent, devraient être remis en cause. Nous espérons, bien entendu, que Besançon n'est pas concernée mais dans le souci de bien faire, nous attirerons l'attention de M. TRICHET sur cette situation.

Voilà ce que je voulais vous dire sur le dossier des banques.

J'en reviens maintenant à mon propos d'analyse sur la situation du marché du travail. Deuxième caractéristique par rapport aux données structurelles, notre environnement est hostile. Vous avez vu et entendu, les uns et les autres, les menaces graves qui pèsent sur le bassin de Montbéliard. Il y a là des éléments d'inquiétude forts pour notre avenir économique. Au mois de mai dernier, j'avais souligné combien Besançon était solidaire de Montbéliard dans la mesure où la proximité géographique faisait, quoiqu'on veuille ou qu'on dise, qu'on était embarqué effectivement dans les mêmes difficultés. Et plus les difficultés sont sérieuses sur Montbéliard, plus les risques d'isolement pour Besançon sont élevés. Les pouvoirs publics, et ils ont eu raison, ont fait porter leurs efforts sur Montbéliard et 80 % des investissements nouveaux, dans les derniers mois, lui ont profité grâce notamment à la prime d'aménagement du territoire. Il est à craindre, au vu de la situation économique actuelle, que cet état de fait se renforce et vienne aggraver ou risquer d'aggraver un peu plus l'isolement de Besançon. Alors, face à cette situation, que faisons-nous ? Je crois qu'il y a une volonté principale à mettre en oeuvre, indépendamment des autres actions que nous menons au quotidien. Il s'agit de faire venir des investisseurs nouveaux à Besançon mais c'est naturellement plus facile à dire qu'à faire. Au service de cette volonté, nous proposons, je voudrais le rappeler, trois axes d'actions. Premier axe : mettre en oeuvre notre programme, celui qui a été approuvé ici le 20 mai dernier. Pour ne prendre qu'un exemple, nous faisons fonctionner le comité local de développement et de prospection qui réunit l'ensemble des partenaires. Nous en sommes aujourd'hui à essayer d'élaborer une charte de concertation qui représente un peu les règles du jeu de cette structure et surtout nous sommes en train de voir dans quelles conditions nous pouvons déléguer à un ou plusieurs opérateurs une mission de prospection. Je crois qu'il est indispensable que la ville puisse développer en propre et de manière très volontariste et ambitieuse, une mission de prospection.

Deuxième axe sur lequel je veux insister aussi car il est important : le Maire a fait une intervention ces derniers jours auprès du délégué général de la DATAR pour demander que la Franche-Comté, et pas seulement Besançon, puisse bénéficier soit de la création d'un commissariat à l'industrialisation car là où ils existent, nous constatons que cela met un turbo dans le développement, soit le rattachement à un commissariat existant. Je ne veux pas parler à sa place mais j'ai eu le sentiment, pour avoir rencontré M. le Préfet de Région longuement, qu'il soutiendra cette initiative de la ville.

Troisième axe, qui est nouveau également par rapport au Conseil Municipal du 20 mai, nous nous engageons dans un nouveau champ d'exploration. Vous savez que la ville a mis en place un Réseau Lumière qui, selon la DATAR, accompagne nos travaux, nous confère un avantage compétitif, concurrentiel par rapport à d'autres villes et nous met même, sur un certain nombre de plans, à égalité avec Singapour. Nous pouvons, si nous le voulons, explorer et exploiter ce réseau comme atout économique, c'est-à-dire transformer cet avantage concurrentiel en atout économique. Il nous faut beaucoup d'audace, de volonté, d'intelligence mais je crois que la ville de Besançon n'en manque pas. En tous cas, cela constitue un chantier pour les mois qui viennent, et un chantier tout à fait prioritaire.

Je me devais, me semble-t-il, dans le contexte actuel et à la faveur de cette question qui témoigne du soutien que nous apportons à l'activité commerciale, donc à l'activité économique, de faire le point sur la situation économique de notre ville.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur l'Adjoint de nous tenir au courant de ce qui est l'essentiel de nos préoccupations, c'est-à-dire l'emploi dans cette ville et des axes nouveaux qui se découvrent dans différents domaines.

M. ANTONY : Je reviens à la Place Cassin. Tout le monde se souvient que la ville a participé à la redynamisation de cette place en confiant une concession d'aménagement à la SAIEMB qui avait pour but de racheter et de réaménager le centre commercial. A ce jour, 27 millions de francs ont été investis dans cette opération. Au mois de septembre dernier, le restaurant inter-administratif et inter-entreprises a ouvert ses portes et chaque élu de la ville et chaque employé a reçu fin octobre une information sur ce restaurant, les invitant d'ailleurs à s'y rendre pour tout simplement connaître un nouveau restaurant de Besançon et aussi pour participer au fonctionnement, à la redynamisation de ce secteur. Dans la documentation que vous avez reçue, il est inscrit que pour pouvoir bénéficier de la participation de la ville et du taux préférentiel de TVA, il est nécessaire de présenter un badge à la caisse. Il n'est bien évidemment pas prévu de subventionner les repas des élus comme on subventionne ceux des employés municipaux. Néanmoins avec le badge que je vous fais passer, mes chers collègues, vous serez bien reçus dans ce restaurant et vous bénéficierez d'un taux préférentiel de TVA.

M. LE MAIRE : Est-ce que le casse-croûte y est bon ?

M. ANTONY : C'est excellent. Vous savez, Monsieur le Maire, on a double plaisir en se disant qu'on participe aussi, avec ses dents, à l'équilibre de l'opération de la place Cassin.

M. LE MAIRE : Il ne faut pas trop s'user les dents quand même !

M. BONNET : Je constate que M. l'Adjoint JEANNEROT n'a plus l'enthousiasme du mois de mai. C'est triste et cela confirme un peu notre perplexité du moment. Je vais enfoncer une porte ouverte en disant que pour ce qui est du Crédit Lyonnais, vous expérimentez les difficultés à assumer la gestion du gouvernement socialiste (réactions)...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas très original !

M. BONNET : Mais c'est une réalité quand même. On le soulignera auprès des employés qui le savent déjà. Mais je voudrais revenir à la place Cassin. J'ai été surpris de voir, dans le document qui nous est remis, que le Conseil Municipal du 11 décembre avait décidé de solliciter, dans le cadre de cette opération, une participation de l'Etat par le biais de subventions. Qu'est-ce qui a motivé le choix de Planoise et plus spécialement de la place Cassin ?

M. ANTONY : La ville a mobilisé sa société d'économie mixte, je viens de le rappeler, à hauteur de 27 millions. Il est naturel que la ville ait sollicité d'autres intervenants possibles. En l'occurrence, je crois qu'on a été bien reçu par le FISAC. C'est un label que nous accorde l'Etat pour accompagner cette redynamisation. Mais je voudrais ajouter que nous avons déposé d'autres demandes auprès du FISAC, notamment pour la place du Marché et pour le secteur des 408.

M. LE MAIRE : M. BONNET semble regretter que l'on ait eu une subvention du FISAC pour la place Cassin. Cela me paraît quand même bizarre !

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, je voudrais revenir à la déclaration de M. l'Adjoint JEANNEROT concernant la situation économique et l'emploi à Besançon, puisqu'à travers tous les dossiers du Conseil Municipal, l'essentiel c'est bien sûr de développer l'activité. Je m'interroge, j'interrogerai aussi peut-être M. JEANNEROT sur la motivation qui l'anime à cet instant. S'agit-il effectivement d'avoir un réalisme, je dirais froid sur la situation, en se disant «il n'y a pas grand chose à faire et pardonnez-nous si l'on ne peut pas faire plus», ou bien s'agit-il au contraire d'engendrer une réaction de choc. Je voudrais que ce soit plutôt celle-ci et je répondrai dans ce sens : la Franche-Comté, effectivement, a été durement touchée depuis un an et les derniers chiffres que l'on connaît, qui sont toujours un peu tardifs mais ceux du mois d'août montrent que le taux de chômage était en augmentation du double par rapport à la moyenne nationale, Montbéliard + 14 % en un an, Lons le Saunier + 27 % de demandeurs d'emploi en un an. Ces trois pôles essentiels de l'activité économique de Franche-Comté, la capitale régionale, le Nord Franche-Comté et le Jura, ont été sévèrement touchés. Et aujourd'hui, l'un des problèmes majeurs, entre Montbéliardais, Belfortains, Jurassiens, c'est de se dire, dès que l'autre a un avantage ou plutôt essaie de gommer un inconvénient par des subventions, par des fonds structurels, que c'est au détriment des autres. Autrement dit, dès que l'un tente de relever la tête avec le secours de subventions publiques, à ce moment-là les autres le désignent comme quelqu'un qui va profiter de la situation et ça c'est terrible. On ne peut pas concevoir aujourd'hui une réponse globale au domaine de l'emploi en étant, entre Franc-Comtois, divisés à ce point. Mais je ne suis pas encore sûr qu'on ait réussi à se mettre d'accord non plus sur Besançon, entre les différentes collectivités que sont Etat, Région, Département, Chambres Consulaires et Ville de Besançon. On n'a pas de remède miracle.

On a sauvé, et vous y avez participé Monsieur le Maire, l'avenir de la position de l'Armée à Besançon pendant un certain temps en tous cas. La professionnalisation va créer des emplois, sans aucun doute. Il y aura des familles, des activités et ceci dans une période assez longue de 5, 6 ou 7 ans je crois, délai nécessaire pour que la professionnalisation aboutisse. On va donc renforcer le pôle tertiaire de Besançon, pôle des services. Mais qu'en est-il de la vie et de l'activité industrielle que l'on laisse toujours au Nord Franche-Comté ou que l'on laisse dans son développement, pour des raisons structurelles sans doute, aux PMI du Jura.

Je crois que c'est là qu'il nous faut agir essentiellement et quotidiennement dans deux directions : d'abord sauver ce qui existe. Il y a une loi qui a été votée cet été, on en a parlé au Conseil Régional récemment, c'est la loi de Robien, à condition qu'elle soit utilisée non pas comme pompier de service pour sauver les entreprises en difficulté, mais dans la durée pour permettre progressivement à des entreprises qui se modernisent également, d'embaucher un certain nombre de personnes, en réduisant le temps de travail. Je pense que c'est là, et j'ai lancé dernièrement le même appel au Conseil Régional, que les collectivités peuvent s'entendre entre le Conseil Régional, le Conseil Général et la Ville, lorsqu'elle est importante comme celle de Besançon, pour effectivement envisager des plans de cette nature dans certaines entreprises. Ce n'est peut-être pas miraculeux mais la piste existe et la loi le permet.

La deuxième piste vient d'un congrès qui s'est tenu à Besançon il n'y a pas très longtemps, le congrès Mécatronique au cours duquel nous avons reçu à Besançon 120 Japonais qui nous ont dit : «c'est à Besançon qu'il faut développer la micro-électronique, la micro-optique, la mécatronique en un mot». Je crois que nous n'avons pas suffisamment confiance en nos possibilités vis-à-vis de ce secteur-là pour lequel les autres régions d'Europe ou les autres pays nous désignent comme effectivement porteurs de promesses. Donc il faut peut-être ne pas disperser les interventions publiques dans le domaine économique mais véritablement les focaliser dans le domaine de la mécatronique. Dans ce domaine-là, on aurait effectivement encore quelques coordinations à améliorer.

Je fais partie du camp des optimistes même si la situation est difficile. Résoudre le problème de l'emploi peut se faire aussi par l'intermédiaire du développement de l'appareil de formation. Or, les évaluations qui ont été faites pour l'ensemble de la Franche-Comté montrent que le dispositif de formation globalement à Besançon est assez satisfaisant. Par contre, il me semble qu'on pourrait ajouter quelque chose dans le domaine du qualitatif à nos formations, c'est-à-dire permettre aux Franc-Comtois de s'ouvrir encore plus vers les marchés extérieurs en développant ces formations-là, favoriser la mobilité de nos étudiants, de façon à ce qu'ils aient effectivement une connaissance croissante de ce qui se passe dans les pays européens et au-delà. Là aussi les collectivités peuvent apporter quelque chose par rapport à des fonds d'ailleurs qui sont initiés en partie par Bruxelles et qui, ceux-là, peuvent toucher les organismes de formation de Franche-Comté.

Voilà modestement quelques pistes qui devraient pouvoir rassembler en tous les cas, pour un souffle nécessaire sur cette capitale et sur la Franche-Comté.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur DUVERGET. On pourrait ad libitum discuter de ces problèmes économiques et de formation. Lorsqu'on garde nos régiments, on s'en réjouit, même si c'est du tertiaire en plus et la professionnalisation d'un régiment représente des emplois.

C'est vrai qu'on voudrait aussi des emplois dans l'industrie ; nous faisons le maximum en direction des microtechniques, etc. et je crois que c'est indispensable. Je voudrais réagir quand même à vos propos pour vous préciser que lorsque la région de Montbéliard bénéficie de la Prime à l'Aménagement du Territoire, on s'en réjouit, au contraire, mais nous cherchons à Besançon à développer les moyens qui sont les nôtres et je remercie encore le Ministre M. GAUDIN de nous avoir lancé deux ZRU qui vont nous permettre justement d'être un peu au même niveau que d'autres zones puisque nous bénéficierons d'avantages. Donc on recherche par tous les moyens, les conditions pour faire en sorte que se créent des emplois ; c'est le souci permanent des élus, du Maire, de l'Adjoint aux Affaires Economiques, du service. Mais les emplois industriels, ce n'est pas nous qui les créons, nous favorisons leur création. Je pense qu'on ne peut que partager l'optimisme de M. DUVERGET mais les choses sont parfois plus dures, plus difficiles dans les réalités quotidiennes que nous vivons.

M. BONNET : Je voulais juste vous préciser, Monsieur le Maire, qu'il n'est pas question pour moi de regretter qu'on ait obtenu une subvention pour la place Cassin. J'ai simplement posé une question à M. ANTONY qui y a répondu. Tout ce qui peut bénéficier à Besançon, bien évidemment, me satisfait.

M. LE MAIRE : J'avais cru comprendre différemment, excusez-moi.

M. PINARD : Quand j'entends M. DUVERGET nous parler de l'activité industrielle que l'on laisse au Nord Franche-Comté, moi je vois encore ces ouvriers de chez Weil que j'ai reçus avec Jean-Louis FOUSSERET dans mon bureau, qui étaient allés faire un stage de reconversion à Saint-Quentin pour une réadaptation à Besançon. Les machines étaient commandées et le vendredi soir on a appris que tout cela était transféré dans le pays de Montbéliard, pour raisons politiques a dit le patron, ce qui m'a été confirmé par le responsable CGC. Donc effectivement, il y a parfois des concurrences entre différents pôles franc-comtois qui ne sont pas toujours ce qu'elles devraient être !

Un petit mot au Docteur BONNET à propos du Crédit Lyonnais ; il y a eu il n'y a pas si longtemps un PDG qui s'appelait LEVEQUE, Maxime de son prénom, un pote à MADELIN, qui n'est peut-être plus le vôtre, mais qui dans l'histoire du Crédit Lyonnais, a eu sa part de responsabilité.

M. LE MAIRE : Les responsabilités sont diverses.

M. JACQUEMIN : Les problèmes d'emploi sont au coeur de nos préoccupations. Je suis tout de même un peu surpris que ces questions aussi difficiles, aussi importantes pour nous, soient évoquées au détour d'un dossier sur Planoise...

M. LE MAIRE : Je crois que Claude JEANNEROT a pris modèle sur vous. Il a pris un cavalier, ne soyez donc pas surpris.

M. JACQUEMIN : ... je pense d'ailleurs qu'il est important d'en parler mais je souhaiterais qu'on y consacre le temps nécessaire. D'autant que dans les pistes qu'on nous a données là, je ne vois rien de très nouveau, bien malheureusement. Sur les difficultés structurelles constatées, il y a bien longtemps, Monsieur le Maire, Monsieur JEANNEROT, que nous avons attiré l'attention sur un certain nombre de faiblesses jugées insuffisantes et les politiques de la ville engagées pour pallier ces difficultés structurelles. Alors on me répète aujourd'hui qu'on va rechercher des investisseurs mais c'est le constat qu'on a fait depuis bien longtemps.

Nous n'avons pas les ressources nécessaires ici en tertiaire pour continuer à pallier la baisse de l'industrie. C'est un constat qui est fait depuis des mois et des mois. Vous proposez de mettre un peu «le turbo», si je puis m'exprimer ainsi, d'y consacrer des moyens financiers. Quels moyens engage-t-on sur cette recherche d'investisseurs pour soutenir structurellement l'industrie du bassin ? C'est le point fondamental et j'estime aujourd'hui que tout n'est pas fait pour le mettre en oeuvre.

Quant au secteur bancaire, on sait depuis bien longtemps qu'il est en sur-effectifs et qu'un jour ou l'autre il va devoir se mettre d'aplomb. Ce n'est pas une nouveauté. Nous avons vu aussi M. WEBER au CIAL et nous avons tout de même obtenu que l'aspect régional du réseau soit pris en compte. Je crois que cela a bien été dit par le Ministre de l'Economie. Mais on pourrait réfléchir et épiloguer longtemps sur les stratégies suivies par les grandes banques nationales et leur politique vis-à-vis de l'économie locale. S'il y a aujourd'hui des problèmes de ce côté-là, peut-être l'ont-elles aussi un peu cherché.

Pour en revenir à la place Cassin, nous nous sommes battus pour avoir deux Zones de Redynamisation Urbaine dans cette ville. Nous avons, lors du Conseil Municipal du 11 décembre 1995, je crois, souhaité solliciter le FISAC pour des opérations de quartier. On met 1 815 000 F du FISAC sur Planoise et l'opération Cassin. C'est tout de même beaucoup d'argent et je souhaite qu'on en obtienne autant pour les autres quartiers sensibles de la Ville de Besançon. Je demande que les politiques soient équilibrées entre les quartiers difficiles. Nous aurons à présenter d'ici à trois mois des projets au Ministre de la Ville, notamment sur Clairs-Soleils et je souhaite qu'il y ait là aussi une réflexion de la Ville de Besançon approfondie sur la redynamisation commerciale de ce quartier-là.

Pour en revenir à Planoise, je crois qu'un protocole d'accord va être signé. Une somme importante de 18 950 000 F est inscrite pour des opérations d'aménagement. Quelles sont-elles puisque nous avons déjà il y a quelques mois, réalisé de telles opérations, le réaménagement du carrefour, l'aménagement du parking, etc. 18 950 000 F c'est une somme extrêmement importante dont il n'est même pas fait état dans ce rapport. Et puis il y aura pour 800 000 F d'études à nouveau Place Cassin ; à quoi cela servira-t-il ?

M. LE MAIRE : Monsieur JACQUEMIN, je voudrais vous dire deux choses : vous avez un Adjoint qui profite d'une question -subvention pour de l'économie- pour faire le point sur la situation économique de la ville. Ce n'est pas un débat, c'est une information que l'on donne au Conseil Municipal sur ce qui préoccupe l'Adjoint et la Commission. Cela ne vous plaît pas, cela vous dérange. Vous dites que ce ne sont pas des méthodes, etc. Moi je trouve que c'est bien car vous répétez constamment que vous n'avez pas les informations nécessaires. On vous en donne et vous critiquez ! Alors, la critique systématique, cela va cinq minutes mais il ne faut pas trop exagérer quand même. Je trouve que l'Adjoint a bien fait de tenir au courant le Maire et les élus qui sont là, de la situation actuelle telle qu'il la voit à propos d'une question. D'ailleurs il a pris là modèle sur vous. Critiquer est bien sûr le rôle de l'opposition, mais soyez un peu logique !

M. JEANNEROT : On ne va pas refaire un débat économique. Je voudrais simplement m'étonner, Monsieur le Député, de votre réaction. En préparant ce conseil municipal et en pensant à l'inquiétude des personnes concernées par ces dossiers -on a bien vu dans la presse ces derniers jours combien les

salariés, notamment du secteur bancaire, à juste titre, se posaient des questions sur leur avenir-. Je me suis tout naturellement interrogé de savoir ce qu'il convenait de faire dans le cadre de ce conseil municipal et j'ai pensé qu'il convenait de vous apporter une information. C'était à la fois une marque d'intérêt pour ces personnes qui sont embarquées dans des difficultés que vous connaissez et aussi une forme de respect à l'égard de l'assemblée municipale car chacun connaît ici le contexte difficile dans lequel nous nous débattons. Ne pas en parler ce soir, à mon avis eût été une faute.

Je voudrais dire à M. BONNET que très probablement au mois de mai dernier, il avait ou chaussé des lunettes roses ou ce soir mis des lunettes noires car en ce qui me concerne, mon discours et mon analyse n'ont pas varié. Simplement ce soir, comme c'est mon rôle, j'ai mis le doigt sur ce qui ne marchait pas bien ou ce qui était susceptible de poser difficulté. Rappelez-vous d'ailleurs qu'au mois de mai, j'ai beaucoup insisté sur les risques que comportait le secteur tertiaire administratif à Besançon. Donc il n'y a pas là d'évolution notable.

Je voudrais dire aussi à M. DUVERGET que je suis un petit peu surpris de sa réponse car s'agissant de Montbéliard, j'ai précisément dit le contraire des propos qu'il m'a attribués. J'ai insisté sur le fait que nous étions solidaires, qu'il ne convenait pas, et c'est bien clair, de jouer Besançon contre Montbéliard. J'ai ajouté que nous avions à procéder à une analyse globale de la situation et en tous cas à jouer pleinement la solidarité dans les mesures préconisées. Donc je vous rejoins Monsieur DUVERGET sur votre analyse. Jouons régionalement. Quant à l'avenir industriel de Besançon, je partage pleinement vos observations. Il n'y a pas à mon point de vue d'avenir économique à Besançon, et je crois que c'était contenu dans mes propos, si on ne garantit pas effectivement, d'une part le capital industriel de Besançon, et vous avez eu raison de parler du maintien de ce qui existe, c'est ce que nous faisons tous les jours lorsque nous accompagnons le développement endogène mais aussi nous n'aurons pas d'avenir et là vous semblez me donner raison et je vous en remercie, si nous n'accompagnons pas des investissements nouveaux.

Vous avez parlé de la mécatronique ; je vous rappelle que c'est une des cibles que nous avons privilégiée et retenue au mois de mai dernier. C'est si vrai d'ailleurs que le service Economique dispose de l'ensemble des coordonnées des Japonais qui sont venus nous voir et croyez-moi, nous ne manquerons pas, dès le début 1997, de les recontacter un à un pour leur rappeler que Besançon les a séduits, que nous disposons ici de main d'oeuvre qualifiée, et pour les inviter à nouveau à venir nous voir si d'aventure leurs projets à l'international pouvaient avancer. Il n'y a pas je le crois, de contradiction ou d'opposition entre nos positions mais vous m'avez permis peut-être de le préciser. Je voudrais juste terminer en précisant à M. DUVERGET qu'il n'y avait pas de pessimisme dans mes propos. La meilleure preuve, c'est que j'ai terminé mon intervention par trois mots qui ne me semblent pas être porteurs de pessimisme puisque j'ai parlé d'audace, de volonté et d'intelligence et je crois vraiment que nous essayons, avec les moyens qui sont les nôtres, les difficultés que nous rencontrons tous les jours de nous battre pour gagner sur le terrain de l'économie et je n'ai rien perdu, Monsieur BONNET, de ma détermination, croyez-le bien.

M. RENOUD-GRAPPIN : Je veux revenir à des points beaucoup plus terre à terre. Je constate que les deux-tiers des sommes versées au titre de la participation au fonctionnement sont consacrés à des études. Peut-on avoir quelques précisions sur ces études, qui les réalisent et vers quoi sont-elles tournées ?

M. LE MAIRE : Daniel ANTONY pour répondre à ce souci de M. RENOUD- GRAPPIN.

M. ANTONY : Je pense que M. le Député JACQUEMIN ne s'appuyait pas sur le rapport que nous examinons en ce moment quand il parlait tout à l'heure de 18 millions mais sur le projet de protocole d'accord pour le développement commercial et artisanal du quartier de Planoise. Les 18 millions dont il est question représentent ce que la SAIEMB a investi pour le compte de la Ville dans le rachat du centre

commercial à hauteur de 10 MF, plus 8 millions de réaménagement en faveur d'Intermarché et une partie de la subvention du FISAC va permettre de participer à l'équilibre de cette opération Cassin.

Quant aux études, j'en ai 4 sous les yeux, l'une s'intitule : analyse de l'existant, la seconde : maîtrise de l'expansion de Châteaufarine - Planoise, la troisième : réflexion sur les centres commerciaux de Planoise - Châteaufarine, la quatrième : renforcement de l'attractivité, prospection. Elles ont été menées par la CCI, la Chambre de Métiers et la Ville pour la première et pour la seconde, la troisième par la CCI et la Chambre de Métiers, la quatrième par la Ville et chacune de ces études a coûté 100 000 F.

M. JACQUEMIN : Je reviens sur le chapitre Etudes : 800 000 F. Il y a un besoin aujourd'hui, Monsieur le Maire, de connaître les attentes des consommateurs, pas seulement pour Planoise, mais également pour le centre-ville et d'autres quartiers. Il serait important de ne pas multiplier les études, une pour Planoise, une autre pour le centre-ville, etc. Je souhaiterais, afin d'éviter un peu le gaspillage de crédits, que nous puissions avoir une approche plus globale et plus large et que nous menions une étude complète sur les attentes aujourd'hui des consommateurs qu'ils soient d'ailleurs de Besançon ou de l'agglomération et même plus loin, car cela rejoint la problématique que vous avez dans le fonctionnement du centre-ville. Je demanderai donc qu'avant de lancer cette étude sur les usagers et les consommateurs de Planoise, vous fassiez une approche plus globale, plus générale.

M. LE MAIRE : Ce sont des études qui sont déjà faites puisque nous adoptons ici les subventions du FISAC concernant la place Cassin. Il n'est pas utile de l'élargir à l'ensemble de la ville ou de la périphérie puisqu'il s'agissait pour nous de savoir s'il était possible de développer le centre commercial, le restaurant, etc. Souvenez-vous il y a deux ou trois ans, c'était la catastrophe. On réclamait à cor et à cri que la ville s'investisse. On s'est investi à hauteur de 27 millions et maintenant on nous dit qu'il faudrait peut-être aller ailleurs. Moi je trouve que la place Cassin est une réussite et je remercie Daniel ANTONY d'avoir vraiment tenu à bras le corps ce projet qui va d'ailleurs se poursuivre. Nous attendons actuellement que la CDEC puisse être saisie car pour l'instant c'est le flou artistique. On ne peut pas implanter une entreprise commerciale au centre Cassin parce que la CDEC ne peut pas se réunir. Il y a eu un gel des opérations commerciales et du recours à la Commission Départementale d'Equipeement Commercial. J'ai à nouveau écrit au Préfet car j'aimerais bien savoir ce qu'on va faire des 1 800 m² qui restent place Cassin et pour lesquels nous avons une opération toute prête. Nous attendons simplement le feu vert de la Préfecture et de l'Etat et il faut pour cela que les dossiers reviennent au niveau de cette commission. C'est bien dommage car on perd du temps et des emplois aussi mais ça viendra, du moins nous l'espérons.

Là aussi, je soulignerai le travail réalisé par les services Urbanisme et Economique pour essayer de redynamiser cette place Cassin.

M. ANTONY : Il reste effectivement 1 800 m² à commercialiser. On a un client ferme mais on est encore bloqué par les décrets d'application de la CDEC. Pour répondre clairement à M. JACQUEMIN, les chiffres qui ont été cités tout à l'heure figurent dans un projet de protocole d'accord entre l'Etat, la Ville de Besançon, la Chambre de Commerce, la Chambre de Métiers, la SAIEMB, l'association des commerçants de Cassin, l'association des commerçants Ile de France, l'association des commerçants des Epoisses. Les études figurent à la demande de tous ces partenaires.

M. LE MAIRE : Simplement pour vous souligner le sérieux de l'opération.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Visa préfectoral du 12 novembre 1996.